

N °017/2025_03_01**MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	28	25

L'an deux mille vingt-cinq le **27 FEVRIER A 19H00**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de **FEVRIER**

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Philippe VANDEVELDE, Anne PODEVIN, Michel DELATTRE, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Carole MORTIER, Catherine WYDOOGHE, Sylvie CARATTI, Marie-Céline HUCK-BURGER, Louis DEMURGER, Luis ROQUE.

PROCURATIONS

Ghislaine NAVARRO pouvoir à Brigitte DEFOND, Stéphane ELUERE pouvoir à Jean-Paul DUBOIS, Gérard TOKATLIAN pouvoir à Philippe LEONELLI, Martine REAU pouvoir à Bernard SALINI, Claire GIOVANNONI pouvoir à Céline GARNIER, David MARTINS DO CARMO pouvoir à Catherine WYDOOGHE.

ABSENTS :

Patrick GUIMELLI, Esther ELUERE, Virginie LENOIR.

Secrétaire de séance : Jean-Pascal DEBIARD

VOTE : Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025**MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :**

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat budgétaire préalable au vote du budget primitif doit être organisé au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote de celui-ci.

Ce débat doit porter sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Notamment en matière de concours financiers de fiscalités, de tarification, des principaux investissements projetés et sur la politique d'emprunt. Les orientations susvisées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas que ce débat ait un caractère décisionnel. Une délibération doit toutefois faire l'objet d'un vote de

l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, le conseil municipal non seulement prend acte de la tenue du débat, mais également de l'existence duquel se tient le DOB. L'objet de ce débat est de permettre aux membres du Conseil Municipal de participer aux travaux préparatoires en vue de l'examen et du vote du budget primitif.

Ce débat a enfin lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires qui tient lieu de note de synthèse, telle que prévue à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les documents qui ont été joints à la convocation et examinés lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité,
VU la commission du budget, de la fiscalité et de l'efficience communale du 17 février 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

ARTICLE 1

Il est pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2025, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

Le Maire,
Philippe LEONELLI



Le secrétaire de séance,
Jean-Pascal DEBIARD

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Pascal DEBIARD.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 083-218300366-20250227-017_2025-DE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025



Service Finances Ville de Cavalaire-sur-Mer :

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Conseil Municipal du 27/02/2025

Table des matières

Préambule

1. Analyses et perspectives économiques

- 1.1 Les perspectives économiques
- 1.2 La loi de Finances pour 2025

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2025

- 2.1 Les équilibres de fonctionnement
 - 2.1.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2 Les recettes de fonctionnement
- 2.2 Les éléments ressources humaines
- 2.3 La politique d'investissement
- 2.4 Analyse de la dette

3. Orientations pluriannuelles

- 3.1 Les grands projets et autorisations de programme
- 3.2 Le plan pluriannuel d'investissement

4. Les budgets annexes

Préambule

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, cependant, conformément à la loi, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport d'orientations budgétaires, sur lequel se fonde le débat, vise à présenter à l'assemblée délibérante non pas un budget arrêté, mais bien des orientations qui doivent faire l'objet d'un débat dont le contenu pourra le cas échéant être utilisé en retour à des fins d'amendement du projet de budget primitif.

Ce rapport contient toutefois des informations chiffrées suffisamment précises pour permettre à chaque élu de notre assemblée d'être informé des traductions budgétaires qui seront issues des orientations et qui aboutiront au budget primitif dont l'examen et le vote auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Ainsi, et conformément à l'article 17 du règlement intérieur de notre assemblée, approuvé par délibération en date du 19 novembre 2020, le rapport soumis à votre attention présente :

- pour l'exercice 2025 :
 - les données relatives à l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement;
 - les principaux investissements projetés ;
 - la structure et la gestion de la dette ;
 - l'évolution des taux de fiscalité locale ;
- pour les exercices suivants :
 - les engagements pluriannuels envisagés (projets de travaux et autorisations de programme)
 - les programmes pluriannuels d'investissement

1. Analyses et perspectives économiques 2025

L'élaboration du budget primitif 2025 de la Commune de Cavalaire-sur-Mer s'inscrit dans un contexte économique, financier et institutionnel marqué par des incertitudes majeures. L'année 2024 a été caractérisée par une croissance économique faible en Europe, notamment en France, où le Produit Intérieur Brut a connu une progression limitée à 0,7 %. Cette stagnation est notamment due à des tensions économiques en Allemagne, première puissance de la zone euro, mais aussi à une conjoncture mondiale perturbée par le retour des politiques protectionnistes aux États-Unis. Parallèlement, l'inflation, bien que maîtrisée par rapport aux niveaux records atteints en 2022, continue d'impacter le pouvoir d'achat des ménages ainsi que les coûts de fonctionnement des collectivités territoriales. Dans ce contexte, les collectivités locales doivent faire face à un certain nombre de défis, notamment la maîtrise des dépenses publiques et la sécurisation des recettes.

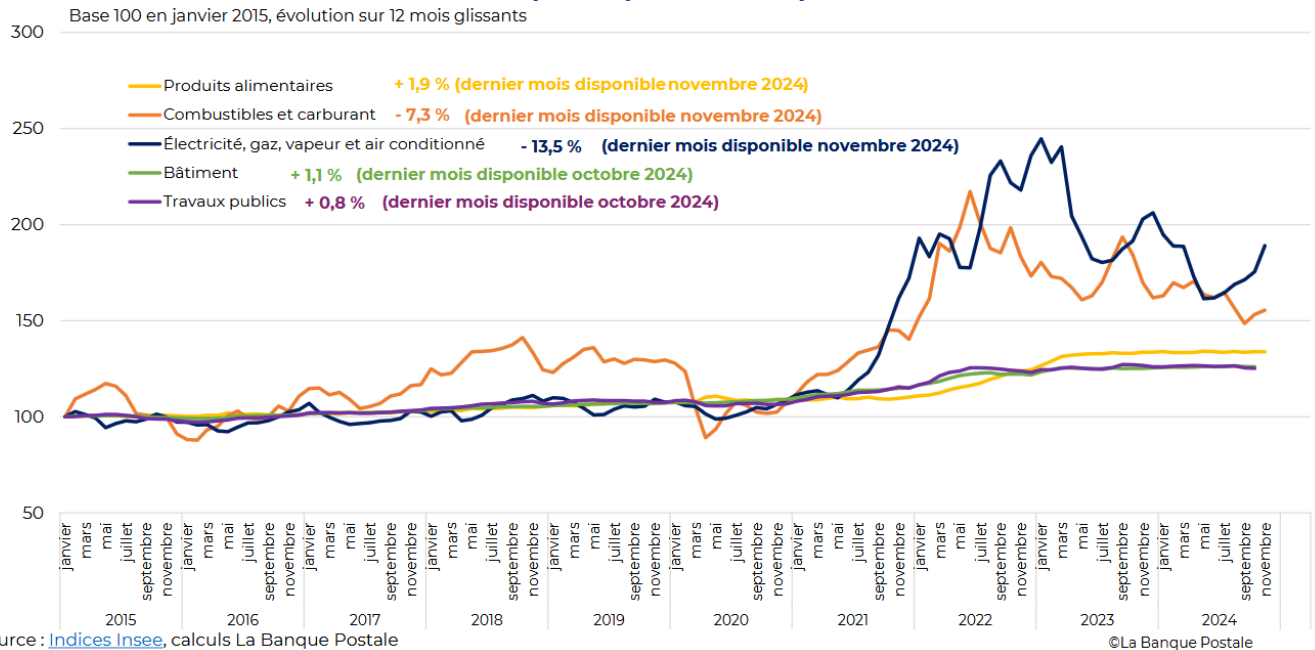
Cavalaire-sur-Mer, en tant que commune touristique surclassée entre 40 000 et 80 000 habitants, se trouve confrontée à des enjeux budgétaires spécifiques. La saisonnalité de son activité économique, largement dépendante du tourisme, entraîne une variation importante des recettes et des charges en fonction des périodes de l'année. Cette caractéristique impose une gestion rigoureuse des finances locales afin d'assurer la continuité des services publics et de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux attentes de la population. Par ailleurs, les mesures budgétaires adoptées au niveau national, en particulier celles contenues dans le projet de loi de finances 2025, auront des répercussions directes sur les capacités financières de la commune. Il est donc essentiel d'anticiper ces évolutions et d'adapter la stratégie budgétaire en conséquence.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 a pour objectif d'exposer le cadre économique et financier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire de la commune. Il présente dans un premier temps une analyse du contexte macroéconomique et financier actuel, avant d'examiner les particularités budgétaires propres à Cavalaire-sur-Mer. Enfin, il propose une analyse des principales mesures du projet de loi de finances 2025 et de leurs impacts potentiels sur les finances locales.

Contexte macroéconomique

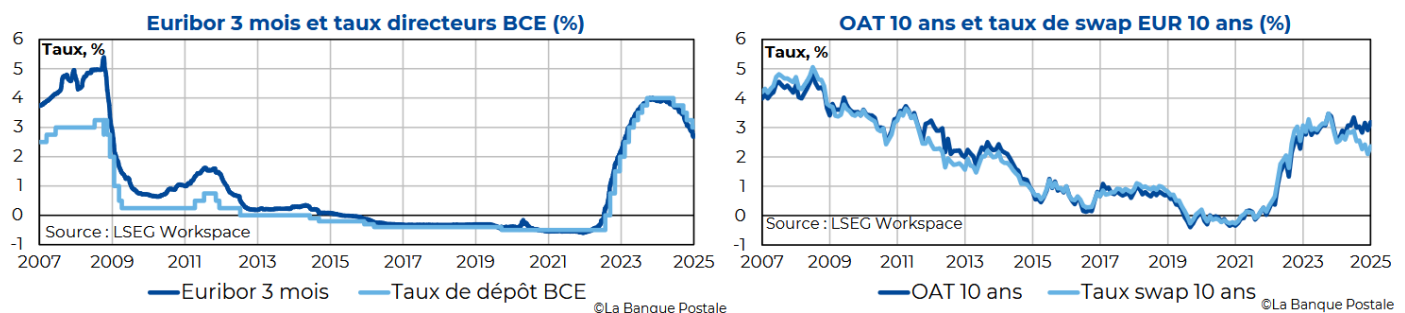
L'économie mondiale traverse une période de ralentissement marqué, notamment en raison des tensions commerciales et géopolitiques qui affectent les échanges internationaux. Aux États-Unis, le retour de Donald Trump au pouvoir a entraîné une montée du protectionnisme avec la mise en place de nouveaux droits de douane sur les produits chinois notamment. Cette politique a des répercussions directes sur les marchés européens, notamment en ce qui concerne les exportations françaises. Par ailleurs, la croissance de la zone euro est restée faible en 2024, avec une hausse du PIB limitée à 0,7 %, tandis que l'Allemagne a enregistré une contraction de son activité économique. Cette stagnation économique est en grande partie due à la hausse des coûts de l'énergie, aux difficultés rencontrées par le secteur industriel et aux incertitudes politiques qui affectent plusieurs pays de l'Union européenne.

Indices de prix impactant la dépense locale



En France, le gouvernement a maintenu ses prévisions de croissance malgré un contexte défavorable. L'inflation reste un facteur préoccupant, avec une hausse des prix à la consommation estimée à 2,5 % en moyenne pour l'année 2024. Cette inflation impacte directement les collectivités locales en augmentant les coûts de fonctionnement, notamment en matière d'énergie et de fournitures. Les taux d'intérêt, bien qu'en légère baisse après les hausses successives de la Banque Centrale Européenne en 2022 et 2023, demeurent à un niveau élevé, ce qui rend le financement des investissements publics plus coûteux. Dans ce contexte, la capacité des collectivités locales à financer leurs projets est limitée par l'augmentation du coût de l'endettement. La prudence est donc de mise dans l'élaboration des budgets, avec une attention particulière portée à l'évolution des recettes fiscales et aux dotations de l'État.

Évolution des taux d'intérêt



Contexte et finances locales

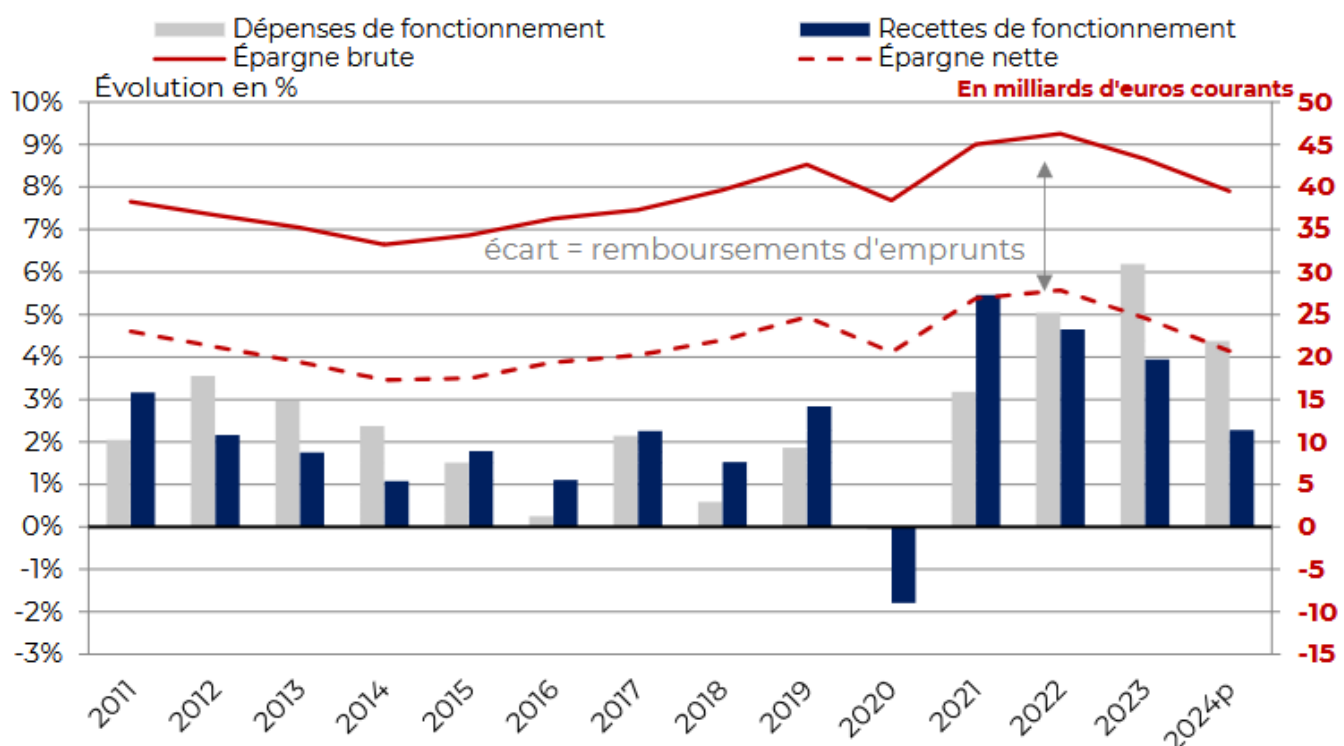
Cavalaire-sur-Mer, en tant que commune touristique, doit faire face à des défis budgétaires spécifiques. L'activité économique de la ville repose en grande partie sur le tourisme, ce qui entraîne une forte saisonnalité des recettes et des dépenses. Les ressources fiscales, notamment la taxe de séjour et la fiscalité sur les résidences secondaires, constituent une part

importante des recettes de fonctionnement. Cependant, ces ressources sont sensibles aux variations du marché immobilier et aux évolutions réglementaires en matière de fiscalité locale.

Les dépenses de la commune sont également impactées par la saisonnalité de son activité. L'augmentation du nombre de visiteurs durant la période estivale entraîne des coûts supplémentaires en matière de gestion des services publics, notamment en ce qui concerne la collecte des déchets, la sécurité et l'entretien des infrastructures. Par ailleurs, l'inflation pèse sur les charges de fonctionnement, avec une hausse significative des dépenses liées aux fournitures et aux prestations de services.

En 2024, l'épargne brute des communes françaises a enregistré une baisse de 7,8 %, traduisant une tension croissante sur les budgets locaux. Cette diminution de l'épargne brute limite la capacité d'autofinancement des collectivités et les contraint à recourir à l'endettement pour financer leurs investissements. Cavalaire-sur-Mer doit donc adopter une gestion budgétaire rigoureuse afin de garantir la soutenabilité de ses finances et de maintenir un niveau d'investissement compatible avec les besoins de la population.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales



Le Projet de Loi de Finances 2025 et ses impacts sur la commune

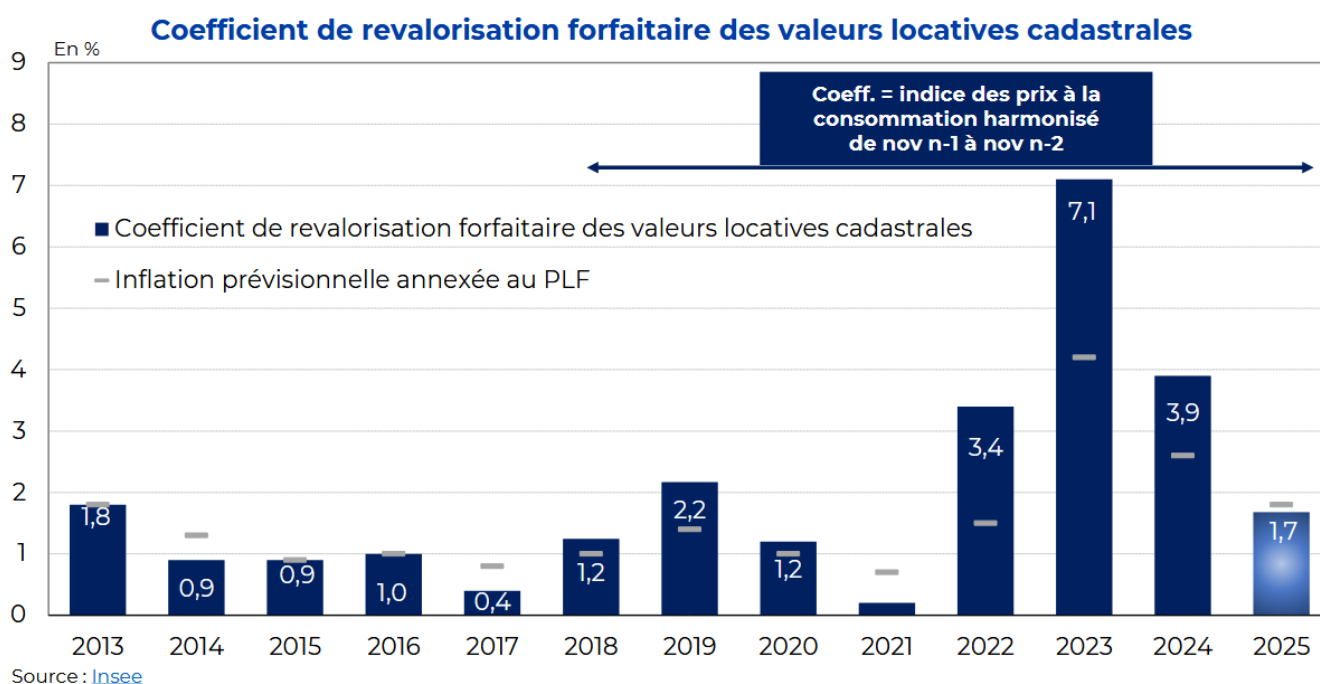
L'absence d'adoption d'une loi de finances en début d'année a conduit à la mise en place d'un décret de répartition des crédits sur la base des services votés en 2024. Cette situation a entraîné un gel temporaire de certaines dotations et subventions d'investissement, ce qui pourrait impacter la réalisation des projets communaux.

Le DILICO, mesure adoptée par le Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) prévoit un prélèvement sur les ressources de Cavalaire-sur-Mer à hauteur de 130 000 € environ. Cette

mesure de ponction dans les budgets locaux par l'Etat, inattendue mais assez prévisible au vu de l'état des finances publiques nationales, laisse présager de fortes instabilités.

Face à ces incertitudes, la Commune de Cavalaire-sur-Mer devra adapter sa stratégie budgétaire en mettant l'accent sur la maîtrise des dépenses et l'optimisation des ressources fiscales. La gestion des investissements devra être ajustée en fonction des marges de manœuvre financières disponibles, avec une priorité donnée aux projets structurants et aux actions visant à améliorer l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, le taux de revalorisation des valeurs locatives cadastrales, sur lequel sont réévaluées les recettes communales fiscales, s'élève à 1.7% pour 2025.



Conclusion

Dans un contexte économique et budgétaire contraint, la Commune de Cavalaire-sur-Mer doit faire preuve de prudence et d'anticipation dans l'élaboration de son budget 2025. Ce Rapport d'Orientations Budgétaires vise à fournir une analyse détaillée des enjeux économiques et financiers afin d'éclairer leurs choix budgétaires. La commune poursuivra une gestion responsable de ses finances, en conciliant rigueur budgétaire et ambition pour le développement du territoire.

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2025

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité. Même si le débat d'orientations budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2025 a été établie en tenant compte du contexte économique détaillé ci-dessus. Dans cet environnement financier territorial très fragilisé, marqué par des réformes en cours qui impactent toutes les strates des collectivités locales, il convient de maintenir la plus grande vigilance.

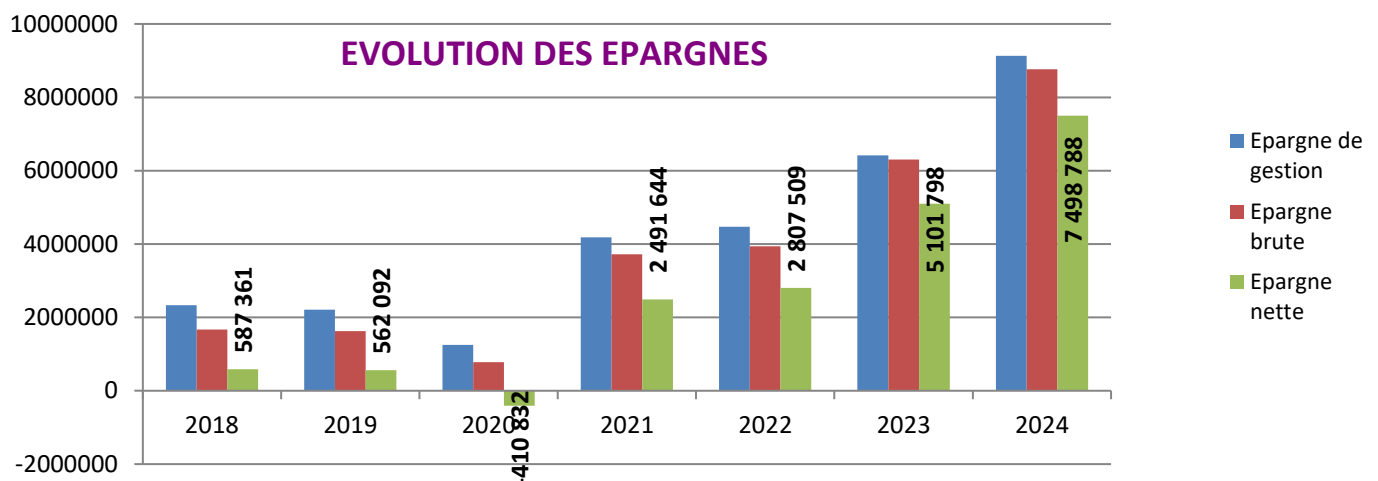
Les mesures d'économies et d'optimisation des recettes doivent être maintenues ; sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'investissement. Il appartient à chaque service de tout mettre en œuvre pour appliquer ces mesures.

Les priorités de l'action municipale pour le mandat en matière d'orientations budgétaires restent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Le maintien d'un autofinancement élevé ;
- Des investissements programmés en respectant nos capacités financières ;
- Une optimisation des produits et taxes indirectes ;
- La recherche de nouveaux partenariats financiers.

Ces orientations budgétaires sont également construites en tenant compte des engagements et projets d'engagement pluriannuels présentés *infra*, en préfiguration d'un travail de construction prospective.

2.1 Les grands équilibres de la section de fonctionnement



- **Évolution de notre épargne de gestion, épargne brute et épargne nette**

Epargne de gestion 2024 : **9 130 749 €**
 (produits d'exploitation – charges d'exploitation)

Epargne brute 2024 : **8 767 981 €**
 (Epargne de gestion – résultats financier et exceptionnel)

Notre épargne nette 2024 (marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements, une fois le capital de sa dette remboursé) est de **7 498 788 euros**.

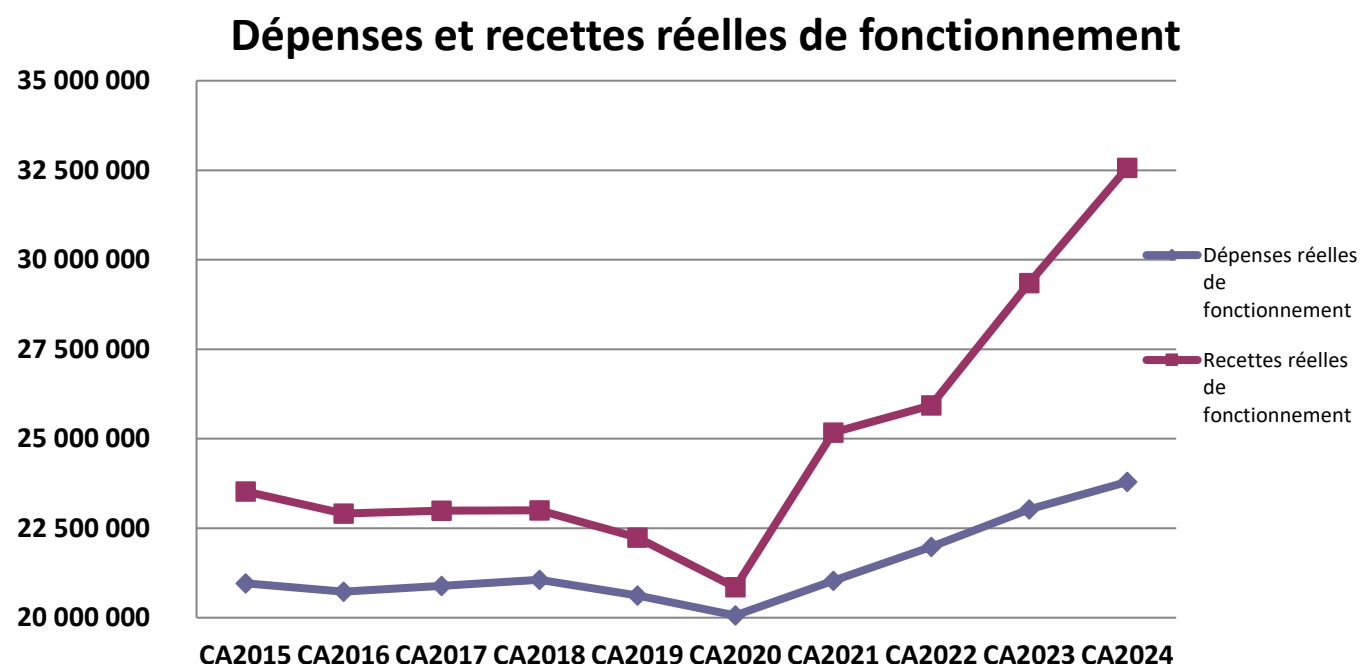
Pour rappel ces mêmes données en 2022 et 2023 étaient :

- Epargne de gestion 2022 : 4 473 952 €
- Epargne brute 2022 : 3 936 314 €
- Epargne nette 2022 : 2 807 509 €
- Epargne de gestion 2023 : 6 413 274 €
- Epargne brute 2023 : 6 301 776 €
- Epargne nette 2021 : 5 101 798 €

L'objectif principal étant de stabiliser notre niveau d'épargne brute à un niveau suffisamment élevé pour garantir notre capacité de désendettement en dessous du seuil imposé par le PLF 2018, soit 12 ans pour les communes (ratio : encours de dette / épargne brute).

Ce ratio était de 19,19 années pour l'exercice 2020, 3,67 années pour 2021, 3,35 en 2022, 2,36 en 2023 et s'établi pour 2024 à **1,57** années. La moyenne départementale étant de 4,4 années et celle régionale de 4,3 années.

- **Évolution de nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement :**



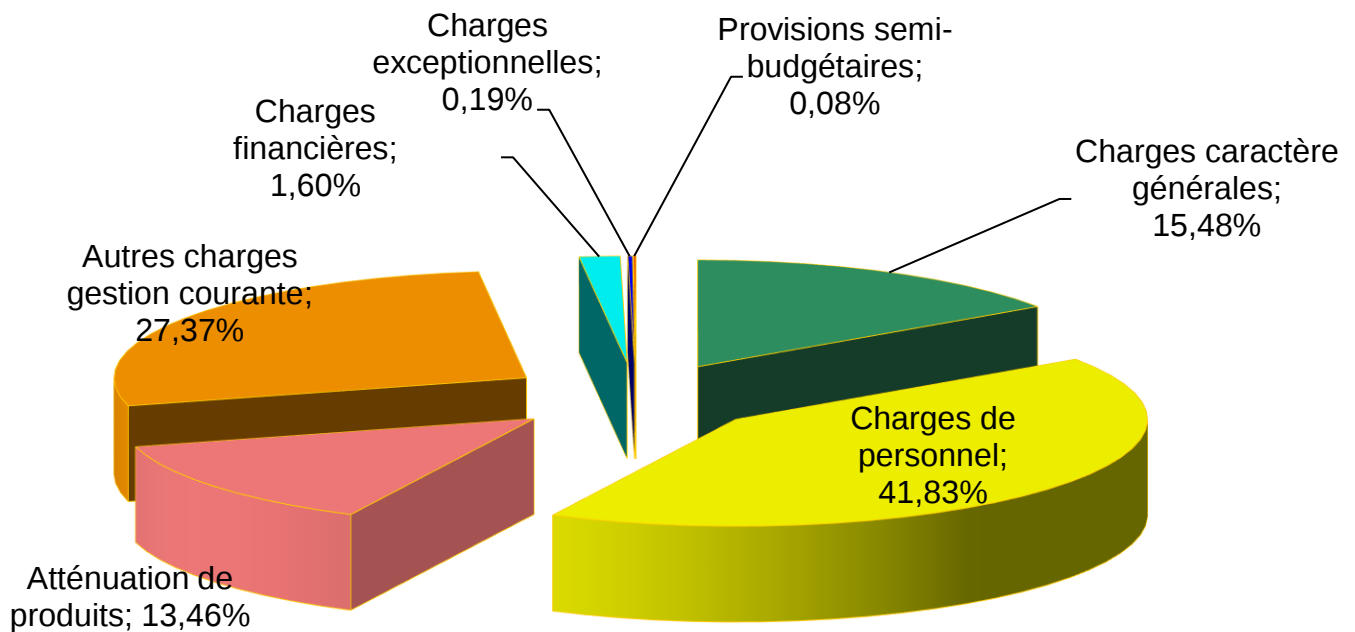
En 2024, nos dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 3,33 % par rapport à celles de 2023. Quant aux recettes réelles de fonctionnement 2024 elles ont progressé de 10,97 %. Notamment en raison de la revalorisation des bases fiscales 2024 de +3,4 % imposée par les services fiscaux et de la majoration de 40% des taxes d'habitation des résidences secondaires.

2.1.1 Nos dépenses de fonctionnement

	Budget 2024 (avec DM)	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Évolution BP 2025/ BP 2024	Évolution en %
Charges à caractère général	4 470 385 €	3 440 373 €	4 071 434 €	-398 951 €	-8,92%
Charges de personnel	10 892 791 €	10 535 325 €	11 005 450 €	+112 659 €	+1,03%
Atténuation de produits	2 840 663 €	2 840 661 €	3 542 213 €	+701 550 €	+24,70%
Autres charges de gestion	7 019 924 €	6 362 440 €	7 199 964 €	+180 040 €	+2,57%
Charges financières (intérêts de la dette)	460 822 €	440 821 €	420 591 €	-40 231 €	-8,73%
Charges exceptionnelles	186 574 €	159 576 €	50 000 €	-136 574 €	NS
Provisions semi-budgétaires	15 000 €	14 808 €	20 000 €	+5 000 €	NS
Dépenses en réserve (pour mémoire)			179 889 €		
Total charges réelles	25 885 459 €	23 794 005 €	26 309 652 €	+424 193 €	+1,64%

Nos prévisions de dépenses réelles de fonctionnement évoluent donc de +1,64% avec une inflation constatée en novembre 2024 de +1,7 %. Le volume global de nos dépenses est donc constant.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Rmq. Moyenne nationale des dépenses de personnel : 54,46 %

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- **Les charges à caractère général** sont en baisse de 398 951 euros, les postes les plus évolutifs étant les suivants :
 - 6042, prestations de services : -88 200 € (feux d'artifices transférés)
 - 60612, électricité : -75 000 € (-15%)
 - 60632, fournitures et petits équipements : -35 265 €
 - 60636, vêtements de travail : -20 500 €
 - 6132, locations immobilières : -15 900 € (parking des Canissons)
 - 61358, location matériels divers : -175 550 € (service évènementiel transféré) ;
 - 61521, entretien des terrains : -57 200 €
 - 6156, maintenance des matériels : -28 810 €
 - 6261, frais d'affranchissement : -10 200 €
 - 6288, autres services extérieurs : -40 384 €
 - 615221, entretien bâtiments : +67 000 €
 - 61558, entretien et réparation des biens mobiliers : +70 990 €
 - 617, études et recherches : +90 880 €

➤ **Les charges financières :**

- Les intérêts de la dette, d'un montant de 420 591 €, enregistrent cette année une baisse de 8,73%.

➤ **Les charges de personnel** sont en hausse de +1,03% par rapport au BP2024.

A mettre en corrélation avec le transfert d'un certain nombre d'agent affecté à l'évènementiel vers la SPL MAURES EVENEMENTS. Si l'on neutralise les montants ainsi transférés, la variation réelle des dépenses de personnel est de +4,13 %.

Au sein de ces dépenses, la part affectée à la rémunération des agents des budgets annexes est d'un montant de 150 000 euros répartis comme suit :

- Budget transports : 120 000 euros ;
- Budget parking Gleizes : 30 000 euros.

Montants qui seront refacturés aux budgets annexes.

A noter également qu'il est refacturé pour mise à disposition de personnel, les montants suivants :

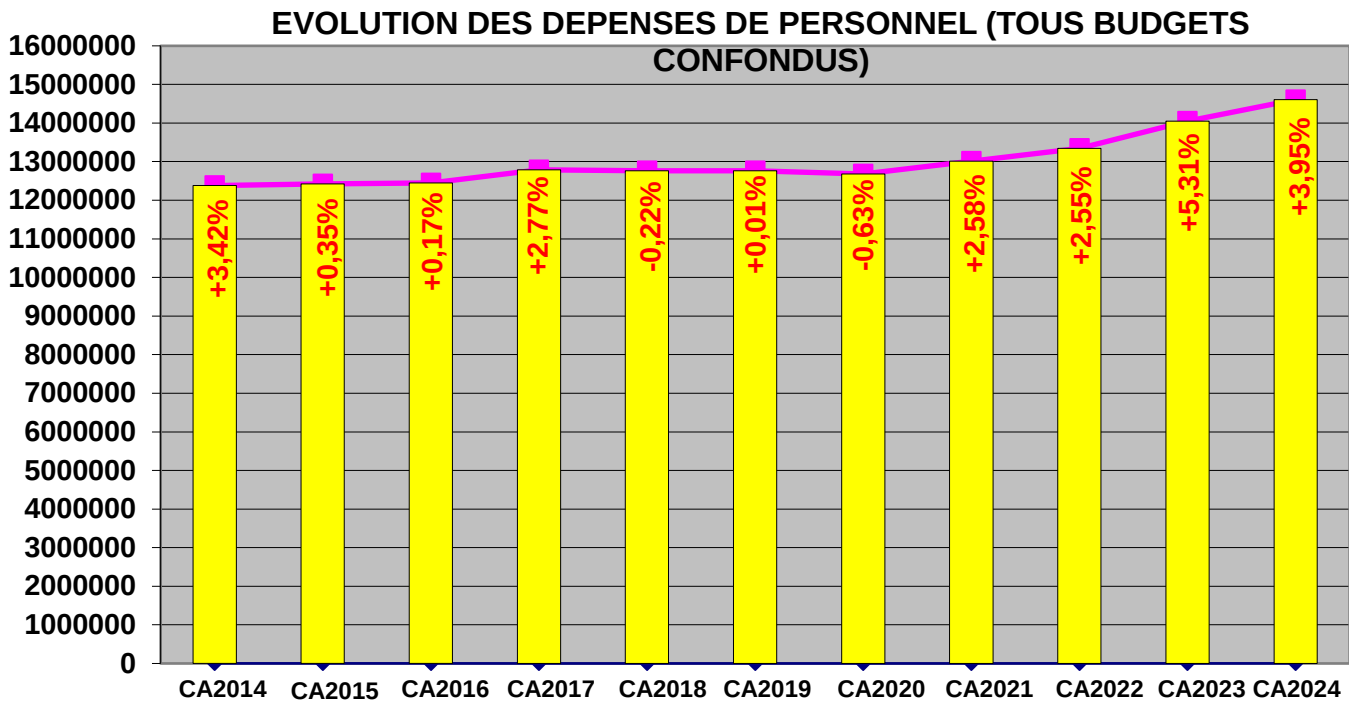
- 115 000 euros pour la mise à disposition auprès de la SPL PORT HERACLEA ;
- 120 000 euros pour la mise à disposition auprès de la SPL MAURES EVENEMENTS ;
- 32 000 euros pour la mise à disposition auprès de l'OMC ;
- 20 500 euros pour la mise à disposition auprès de l'association CSC BASKET ;
- 15 000 euros pour la mise à disposition auprès du SIVOM ;

Soit un total de 302 500 euros.

L'évolution de la masse salariale tous budgets confondus (commune, CCAS et Caisse des écoles) constatée sur les réalisés est de +3,95 %.

Evolution par établissement par rapport **au réalisé 2023** :

- Commune : +420 587 € (+4,16%) ;
- CCAS : +101 867 € (+3,12%) ;
- Caisse des écoles : +32 324 € (+4,84%).



➤ **Les autres charges de gestion** enregistrent une hausse de 2,57 %.

Suite à la mise en place d'une subvention d'équilibre pour la SPL MAURES EVENEMENTS.

A noter au sein de ce chapitre, les évolutions suivantes :

- Subvention CCAS : 2 380 000 € contre 2 415 000 € en 2024 ;
- Subvention CE : 950 000 € contre 900 000 € en 2024 ;
- Subvention Transports : 230 000 € contre 430 000 € en 2024 ;
- Subvention SPL MAURES EVENEMENTS 1 660 000 € ;
- Subvention Office Municipal de la Culture : 286 000 €, contre 265 440 € en 2024 ;
- Subventions aux associations : 427 500 €.

➤ **Les atténuations de produits :**

Chapitre budgétaire qui enregistre principalement les reversements et prélèvements de fiscalité.

Comme chaque année au sein de ce dernier nous retrouvons :

- Le prélèvement de 2 843 213 euros sur nos produits des impôts directs au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) ;

Pour 2025, la loi de finances a mis en place un fonds de réserve pour les collectivités à hauteur de 1 milliard d'euros, le DILICO : Dispositif de Lissage Conjoncturel.

Ainsi, à compter de 2025, un prélèvement est institué sur les douzièmes de fiscalité pour les collectivités les plus « riches ».

Ce dispositif prévoit les prélèvements suivants :

- 250 M€ pour les communes ;
- 250 M€ pour les EPCI ;
- 220 M€ pour les Départements ;
- 280 M€ pour les Régions.

Au titre du DILICO, la commune de Cavalaire-Sur-Mer sera contributrice en 2025 de la somme de 128 447 euros. Pour information, la Communauté de Communes du Golf de Saint-Tropez sera contributrice à hauteur de 460 396 euros et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 22 576 748 € (le département du VAR y échappe).

Par ailleurs, au sein ce chapitre cette année est inscrit le reversement d'une partie de la Taxe de Séjour, 550 000 euros, vers la SPL MAURES EVENEMENTS en raison du transfert de la gestion de l'Office du Tourisme.

2.2 Les éléments ressources humaines

La loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 imposent désormais pour le débat d'orientations budgétaires que les collectivités territoriales présentent des informations rétrospectives relatives à la structure des effectifs ; aux éléments de rémunération : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées ; à la durée effective du travail dans la commune.

Des informations prospectives sont également présentées dans le cadre de ce débat : l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les données rétrospectives abordées sont issues des données servant de base au rapport sur l'état de la Collectivité (I), avant d'aborder la projection 2025 des évolutions de la masse salariale (II).

a. Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines

Les charges de fonctionnement principales sont les charges de personnel, c'est donc sur cet élément que l'essentiel des efforts a porté durant le premier mandat pour stabiliser voire diminuer la masse salariale, afin de permettre à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Un certain nombre de postes ont donc été supprimés au fur et à mesure des années, et ce notamment par le biais d'une politique de non remplacement des départs.

Cet effort intense a pesé sur l'organisation des services, à la fois en termes de nombre d'agents et de compétences détenues. L'objectif était dicté par des considérations financières : l'obligation faite à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Une fois cet objectif réalisé, une autre phase de la structuration des ressources humaines a pu voir le jour à partir de 2021 : l'évolution des services publics à destination de la population ainsi que les projets portés par la municipalité à la fois pour améliorer le quotidien immédiat et se projeter vers les évolutions du Cavalaire de demain.

Un important mouvement de recrutement a donc été amorcé à partir de 2021 afin d'aboutir à une

organisation suffisamment efficace pour permettre une amélioration du service rendu aux usagers. Cette logique de structuration et de recrutements s'est faite en plusieurs phases, sur plusieurs années :

- Entre 2021 et 2022, une équipe de direction a été recrutée afin de structurer les différents pôles dans leur action quotidienne mais également de s'accaparer les grands projets :
 - Pôle des services à la population (enfance, jeunesse, sports, accueils)
 - Police municipale
 - Pôle aménagement du territoire (domaine public terrestre et maritime, environnement, urbanisme)
 - Direction des services techniques (bâtiments, espaces publics)
 - Pôle ressources et moyens (finances, RH, commande publique, informatique)
- Entre 2022 et 2023, cette équipe de direction a eu pour mission de proposer une organisation optimisée de ses services, ce qui a abouti à la présentation d'un organigramme restructuré ayant comme objectif de prendre en charge l'ensemble des dossiers ralentis faute de service à même de s'en occuper.
 - Cette restructuration a abouti à des recrutements :
 - De cadres intermédiaires chargés de mettre en place des plans de charge cohérents et réalistes et de piloter les équipes opérationnelles tout en les faisant monter en compétences
 - De renforts sur le terrain pour certains services pour lesquels les manques étaient clairement identifiés et quantifiables (PM, crèche, ALSH, cellule événementielle, urbanisme, brigade environnement, subventions, marchés publics).
- En 2024, la poursuite de la structuration de cadres intermédiaires a eu lieu et l'accent a été mis sur le renforcement de terrain des services à la population :
 - Recrutements de cadres intermédiaires au sein des services techniques : responsable de la régie bâtiments, chef de division voirie propreté
 - Renforcement des équipes au sein des services techniques : voirie et espaces verts, mécanique, entretien des bâtiments
 - Recrutements au sein du pôle population à la fois en interne et en externe : directrice de l'action sociale, chargée de mission sport santé, infirmière à la crèche municipale,

Cette restructuration a été menée de front avec une politique volontariste de reconnaissance des nouvelles compétences :

- Accent fort mis sur la formation dans le cadre du plan de montée en compétences des équipes
- Politique salariale volontariste

Cette restructuration a également abouti à des économies :

- Suppression de doublons d'emplois
- Réaffectation d'agents à des missions prioritaires
- Non remplacement de certains départs
- Limitation des heures supplémentaires grâce à un travail de fond sur le protocole du temps de travail adopté en 2022. Ce travail est maintenu vivant et

actif en testant des horaires plus adéquats avec les équipes au cas par cas selon les besoins du service à la population.

La volonté politique demeure inchangée : restructurer la collectivité de façon à gagner en compétence et en cohérence tout en essayant de maintenir la masse salariale à un niveau d'augmentation soutenable.

Cette évolution doit pouvoir être soutenable par la Commune en entrant dans le cadre de la prospective financière et doit donc être compensée dans sa partie dépenses par des économies réalisées.

Il s'agit d'un délicat équilibre, d'autant plus qu'au-delà des dépenses dues à l'application d'une politique RH interne, l'évolution naturelle de la masse salariale (hausse des charges, Glissement Vieillessement Technicité, reclassements indiciaires) est naturellement en hausse.

Par ailleurs, le bilan social montre une structure des effectifs majoritairement composée d'agents de catégorie C (87%), dont une majorité (54%) sur la filière technique suivie de la filière administrative.

b. Les évolutions 2025 concernant la masse salariale

Le budget RH, budget entièrement situé sur la section de fonctionnement, se décompose en trois parties distinctes le faisant évoluer

- La part contrainte : cette part s'impose à la collectivité sans qu'elle puisse agir dessus
- La part maîtrisable : il s'agit des décisions de la collectivité lui permettant de maîtriser sa masse salariale
- La part discrétionnaire : il s'agit des politiques RH ayant un impact financier sur la masse salariale

1) La part contrainte

La part contrainte du budget RH 2025 est constituée :

- Des avancements d'échelon au cadencement unique
- De la part discrétionnaire 2024, devenant obligatoire en 2025 (augmentations de RI, évolutions de carrière et recrutements)
- De l'augmentation des charges patronales

Cette part n'appelle pas véritablement d'arbitrage dès lors qu'elle s'impose à la ville.

2) La part maîtrisable

La part maîtrisable sur le BP 2025 est constituée de l'ensemble des décisions impliquant des économies sur la masse salariale.

En l'occurrence pour la Commune de Cavalaire-sur-Mer, il s'agit de l'effet départs non remplacés et de mutualisation de services ou de réaffectation d'agents sur des missions nécessitant un renforcement d'équipe, de la diminution des heures supplémentaires en agissant sur l'organisation des équipes.

En ce qui concerne la part maitrisable, il est à signaler que le service cellule logistique évènementielle a été transférée à la SPL Maures Evènements au 1^{er} janvier 2025 et constitue donc une économie au chapitre 012 de la Commune.

Cette part maitrisable a permis de compenser totalement la part contrainte.

3) La part discrétionnaire

La part discrétionnaire est composée des décisions à venir sur le budget 2025 qui auront comme effet d'augmenter la masse salariale : les réévaluations de régime indemnitaire, les avancements de carrière et les recrutements.

Le chapitre 012, constitué de quelques éléments extérieurs aux ressources humaines et de la masse salariale est présenté avec une évolution de 1.03% à hauteur de + 112 659 €.

Cette évolution de la masse salariale, dont nous venons d'évoquer le fait que la part maitrisable avait permis de compenser la part contrainte, et qui permet également de compenser les réévaluations de régime indemnitaire et les avancements de carrière ; est exclusivement constituée des créations de postes rendus nécessaires par l'évolution des services.

En 2025, la suite logique de la profonde réorganisation que nous avons précédemment détaillée continue de produire ses effets avec une présentation de créations de 14 postes qui sont répartis selon 2 axes majeurs à savoir les services de proximité et la bonne gestion des deniers publics. Plusieurs de ces postes ont été compensés budgétairement par des réaffectations de mission :

- Sur l'axe des services de proximité :
 - Recrutement de 2 policiers municipaux afin de renforcer la présence policière sur le terrain pour la sécurité des usagers
 - Un agent supplémentaire au service citoyenneté pour assurer les missions d'état civil, des élections et de l'accueil des usagers.
 - Création d'un poste supplémentaire d'éducateur sportif pour renforcer l'équipe du service des sports et les propositions possibles de séances auprès des usagers
 - Une nouvelle infirmière au sein de la crèche
 - Un responsable du service environnement
 - Un directeur des services techniques
 - Un agent d'entretien ménager des bâtiments
 - Un agent aux espaces verts afin de renforcer les équipes de terrain
 - Un mécanicien
 - Un électricien
 - Un plombier
- Sur l'axe de la bonne gestion des deniers publics :
 - Un chargé de la commande publique
 - Une chargée de la taxe de séjour

2.2.1 Nos recettes de fonctionnement

<i>En Euros</i>	<i>BP 2024 (avec DM)</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>BP 2025</i>	<i>Ecart BP25 /BP24 en €</i>	<i>Ecart BP25 / BP24 en %</i>
Impôts et taxes	28 405 310 €	28 257 210 €	28 548 698 €	+143 388 €	+ 0,50%
Dotations et participations	669 947 €	771 853 €	699 578 €	+29 631 €	+4,40%
Produits des services et du domaine	1 786 266 €	1 696 707 €	1 483 050 €	-303 216 €	- 16,97%
Autres produits de gestion courante	1 046 090 €	1 296 839 €	1 062 970 €	+16 880 €	+1,61%
Produits financiers	11 276 €	8 167 €	60 €	-11 216 €	NS
Autres produits (<i>remb. sur rémunération personnel</i>)	250 000 €	286 940 €	200 000 €	-50 000 €	-20,00%
Produits exceptionnels	157 900 €	248 189 €	0 €	-157 900 €	NS
Reprise sur amts et provision	0 €	0 €	0 €	0 €	NS
Total recettes réelles fonct.	32 296 789 €	32 565 905 €	31 994 356 €	-302 433 €	-0.94%

➤ Impôts et taxes :

En 2024 les taux de contributions directes ont été les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2024 : 39,49 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2024 : 48,64 %
- Taxe Habitation Résidences Secondaires 2024 : 22,59 %

Pour rappel, depuis 2024 la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires est majorée de 40% suite l'entrée de la commune de Cavalaire-Sur-Mer dans le périmètre du champ d'application de la taxe sur les logements vacants (zone tendue en matière de logements) et à la décision de notre assemblée en septembre dernier.

La revalorisation des bases fiscales étant de +1,7% nos recettes attendues pour nos impôts directs locaux, sans modifications des taux, sont :

- Taxe Habitation Secondaire : 8 312 622 €
- Majoration taxe d'habitation résidences secondaires : 2 909 749 €

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 11 681 972 €
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 30 874 €

Soit un total de 24 223 663 euros, en 2024 ce même produit était de 23 840 211 euros, auquel la somme de 2 832 213 euros sera déduite au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

BP 2025 : taux constants, bases fiscales estimées +1,7%, majoration produit THS +40%

	BASE		Taux	Produits fiscaux		Evolution 25/24	evolution 25/24
	2024 état 1288	2025- Estimé	Taux	2024	2025		
TH second.	36 182 691	36 797 797	22,59%	8 173 670 €	8 312 622 €	138 952 €	1,70%
Majoration du produit THS +40%				2 909 749 €	2 909 749 €	0 €	
TFPB	36 139 701	36 754 076	39,49%	14 270 201 €	14 514 185 €	243 984 €	1,70%
TFPNB	62 413	63 474	48,64%	30 358 €	30 874 €	516 €	1,70%
Tadd.FNB							
Contribution coefficient correcteur				-1 543 767 €	-1 543 767 €	0 €	
Total	-	-	-	23 840 211 €	24 223 663 €	383 452	

FNGIR

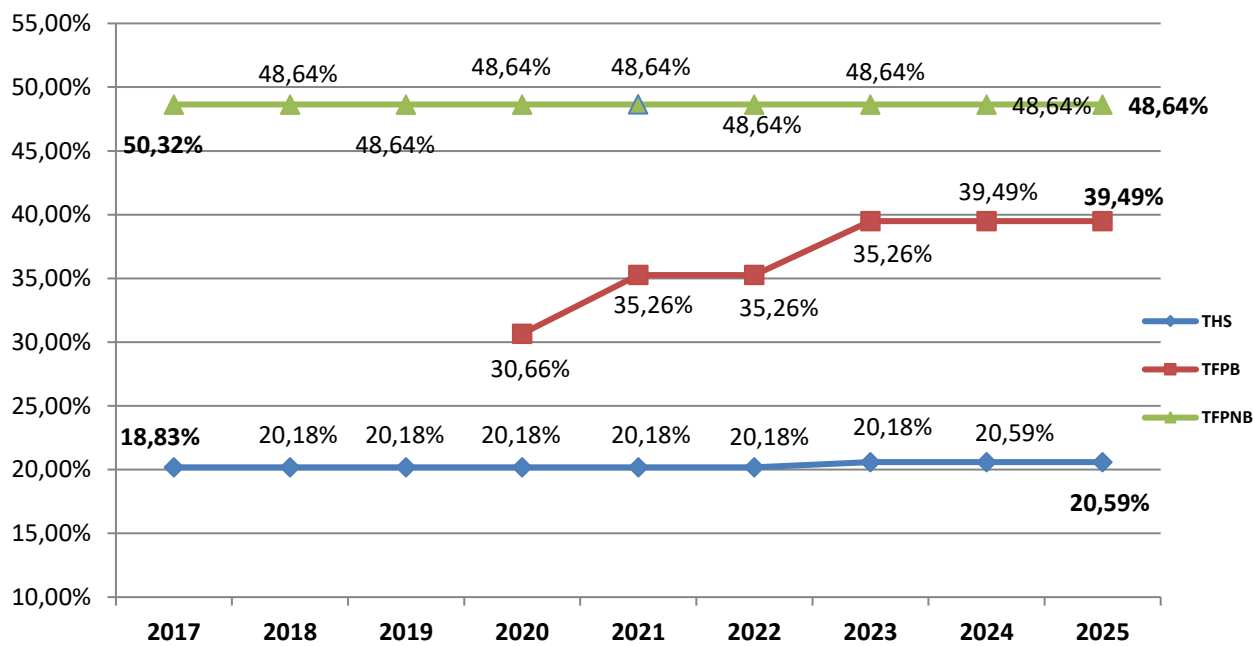
2 832 213,002 832 213,00

Produits nets

21 007 997,5121 391 449,63

Loi de finances 2025 : augmentation des bases de 1,7 % (inflation nov.N-1 / inflation nov.N-2)

Evolution des taux d'imposition depuis 2017 à 2025



Fiscalité indirecte :

- + Attribution compensation transferts TP : 409 035 €
- + Droits de place marché : 115 000 €, pas de revalorisation cette année.
- + Taxe sur vente électricité : 340 000 €
- + Taxe de séjour : 700 000 €
- + Produits des jeux casino : 986 000 €
- + Taxe additionnelle droits de mutation : 1 775 000 €

➤ Dotations et participations 699 578 euros :

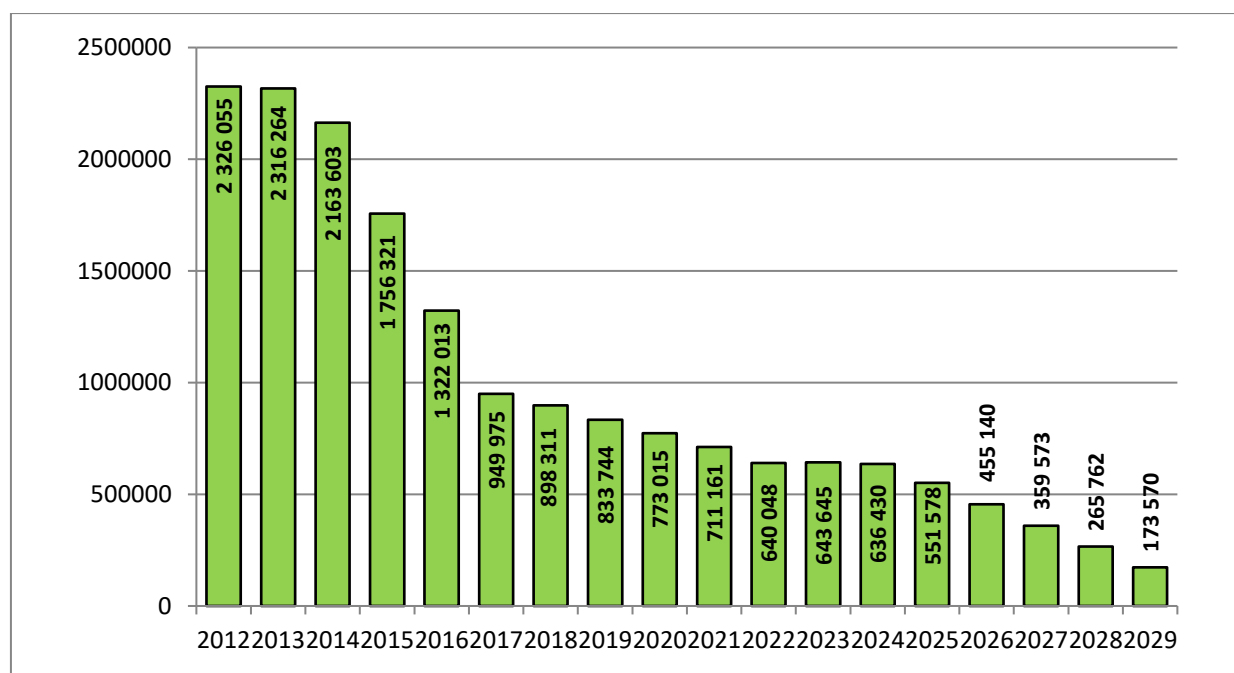
Ce chapitre est essentiellement composé de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui devrait être de l'ordre de 551 578 € pour 2025.

De subventions de fonctionnement :

- Subvention Etat – natura 2000 : 37 000 €
- Subvention Région – médiathèque : 3 000 €
- Subvention Département – terrains du littoral : 10 000 €
- Subvention Région – terrains du littoral : 10 000 €

Des dotations suivantes :

- Dotation Etat – titres sécurisés : 17 500 €
- Dotation Etat – FCTVA dépenses de fonctionnement : 55 000 €

EVOLUTION DE LA DGF

➤ Les produits des services et du domaine 1 483 050 €

Les produits issus du stationnement payant :

- Horodateurs 265 000 € ;
- Parking Pardigon : 75 000 €
 - o Tickets d'entrée à 5 € et 3 € ;
- Abonnement stationnement centre ville : 19 000 € ;
- Forfaits post stationnement 50 000 €

Les produits issus des services payants :

- Médiathèque : 13 000 € ;
- Ecole municipale des sports : 6 000 €

Les produits issus des mises à disposition de personnel :

- o budget des transports : 120 000 € ;
- o budget parking Gleizes : 30 000 € ;
- o SPL Port HERACLEA : 115 000 € ;
- o SIVOM Littoral des Maures : 15 000 € ;
- o SPL MAURES EVENEMENTS : 120 000 € ;
- o Office Municipal de la Culture : 32 000 € ;
- o Association CSC Basket : 20 500 €

Les produits issus de l'occupation du domaine public :

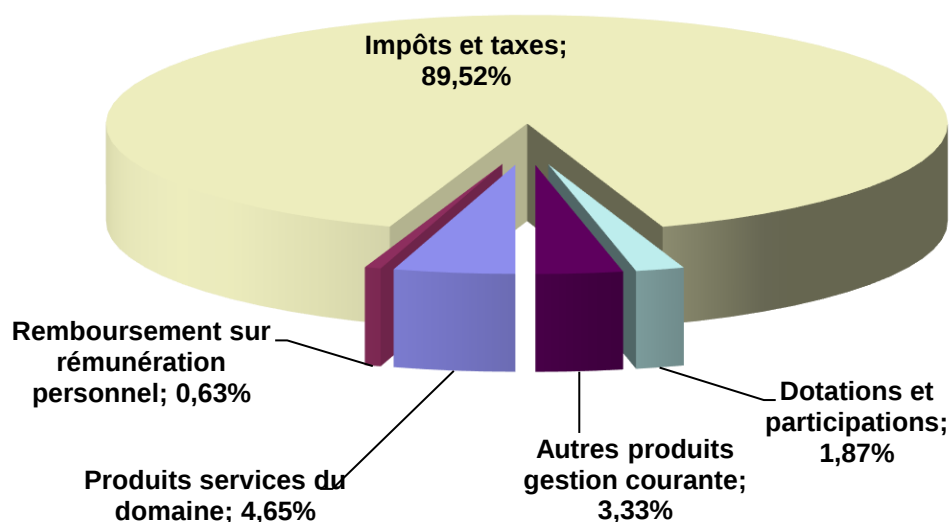
- o Réseaux EDF et France télécom : 17 300 € ;
- o Permission de voirie : 350 000 € évolution de 1,2% des tarifs au 01/01/2025 ;
- o Redevance forfaitaire entretien des locaux commerciaux : 62 000 € ;
- o Remboursement des frais des compétences transférées :
 - SPL PORT HERACLEA : 18 000 €
 - SIVOM LITTORAL DES MAURES : 2 500 €
 - CCGST (communauté de communes) : 58 500 €

➤ Les autres produits de gestion courante 1 062 970 €

La redevance pour occupation du domaine portuaire versée par la SPL PORT HERACLEA pour 2025 a été inscrite pour un montant de 450 000 euros (soit 15% du CA prévisionnel 2024).

- les redevances pour concessions des plages pour un montant de 395 000 euros
- les revenus des immeubles pour 217 970 euros

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



L'excédent de clôture 2024 de la section de fonctionnement est de **17 008 998 €**, auquel il convient de soustraire l'affectation en réserve au compte 1068 de **6 455 585 euros** afin de couvrir le déficit d'investissement 2024. Ce qui ajouté à nos prévisions de recettes 2025 permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 15 350 000 € d'autofinancement de nos investissements.

2.3 La politique d'investissement

- **Les projets d'investissement** d'un montant prévisionnel de 23 589 016 € se décomposent comme détaillé ci-dessous :

	Prévisionnel 2025
Etudes et travaux	22 052 500 €
Etudes, fonds de concours et frais d'insertion	517 500 €
Travaux	4 535 000 €
Opération cœur de ville	17 000 000 €
Acquisitions	1 536 516 €
Acquisitions foncières et terrains de voirie	10 000 €
Acquisitions pour l'amélioration du service public	1 486 516 €
<i>dont Véhicules</i>	<i>233 000 €</i>
<i>dont agencements bâtiments et aménagements de terrains</i>	<i>497 850 €</i>
<i>dont Installations de voirie</i>	<i>216 150 €</i>
<i>dont réseaux (électriques, eaux, divers)</i>	<i>300 000 €</i>
<i>dont Matériel et mobilier</i>	<i>210 816 €</i>
<i>dont parc informatique et logiciels</i>	<i>68 700 €</i>

Le programme de nos investissements 2025 prévoit notamment les opérations suivantes :

▪ Etudes et travaux « Cœur de Ville »	17 000 000 €
▪ Travaux écoles	530 000 €
▪ Travaux centre de loisirs	273 000 €
▪ Travaux médiathèque (toiture et canalisation PAC)	105 000 €
▪ Travaux esplanade (projet éco-bleu)	500 000 €
▪ Réfection du sol de la salle de sport Henri Julien	110 000 €
▪ Renouvellement du matériel informatique	27 000 €
▪ 1 vedette police municipale	125 000 €
▪ 2 véhicules électriques type KANGOO	22 000 €
▪ 3 véhicules (services police, ateliers et environnement)	82 000 €
▪ 3 sanisettes publiques	150 000 €
▪ Réfection de la cour et potager de la crèche	85 000 €

▪ Réaménagement des extérieurs du centre ADOS	100 000 €
▪ Descente Bonporteau	200 000 €
▪ Aménagement vallon du fenouillet	103 000 €
▪ Aménagement de l'entrée du parking de Pardigon	90 000 €
▪ Aménagement 1 ^{er} étage gare routière	80 000 €
▪ Réhabilitation et modernisation de la voirie	
○ Rue Rameil	200 000 €
○ Réfections de voies (PPI)	400 000 €
○ Parking de l'église	350 000 €
○ Avenue Mistral – phase 2	800 000 €
○ Pluvial pompier	300 000 €
○ Feux récompense avenue Rameil	50 000 €
▪ Réseau bornes incendie (DECI)	200 000 €

- Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget 2025

Le programme d'investissement 2025 sera financé par les recettes suivantes :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), 839 000 €
- La taxe d'aménagement, 200 000 €
- Le produit des amendes de police d'un montant prévisionnel de 140 000 €
- Subventions région : 268 000 €
- Subventions département : 2 000 000 €
- Subventions Etat : 1 863 000 €
- Subventions Communauté de communes : 3 450 000 €
- Subventions ADEME : 50 000 €
- Subventions CAF : 60 000 €
- Autofinancement : 16 200 000 € (amortissements 850 000 € ; virement de la section de fonctionnement 15 350 000 €)

2.4 Analyse de la dette

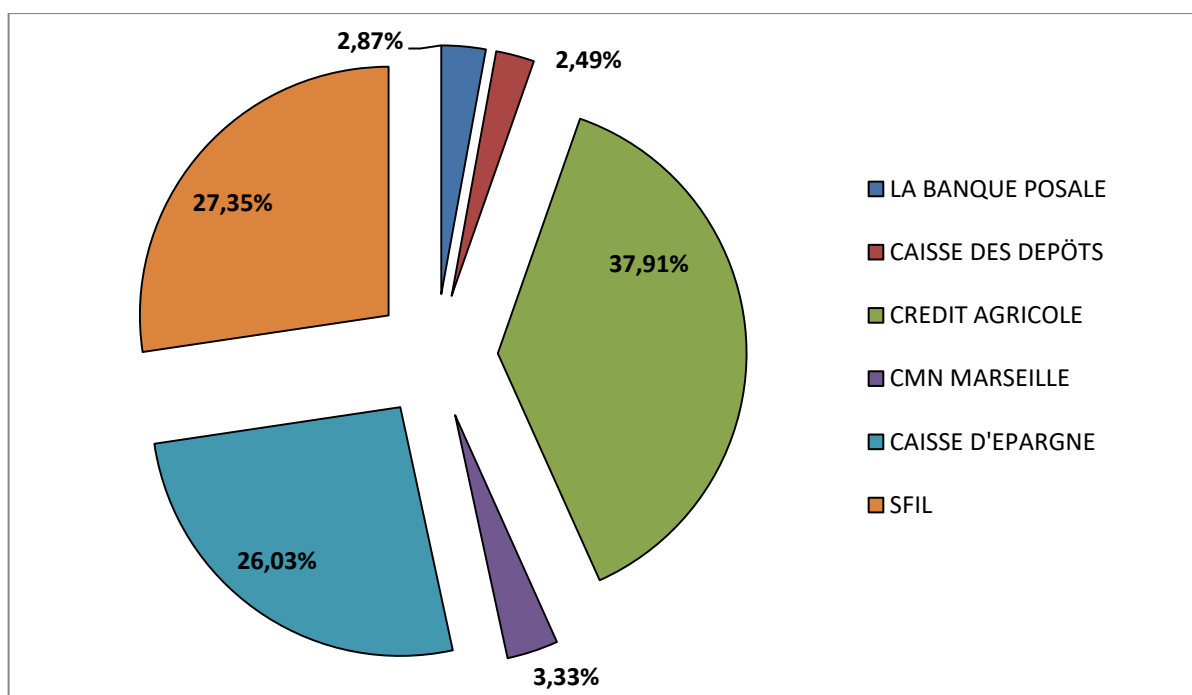
Caractéristiques de notre dette au 01/01/2025

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	11 342 507.00 €	82,45 %	2,95 %
Livret A	2 414 288.64 €	17,55 %	3,80 %
Ensemble des risques	13 756 795.64 €	100,00 %	3,10 %

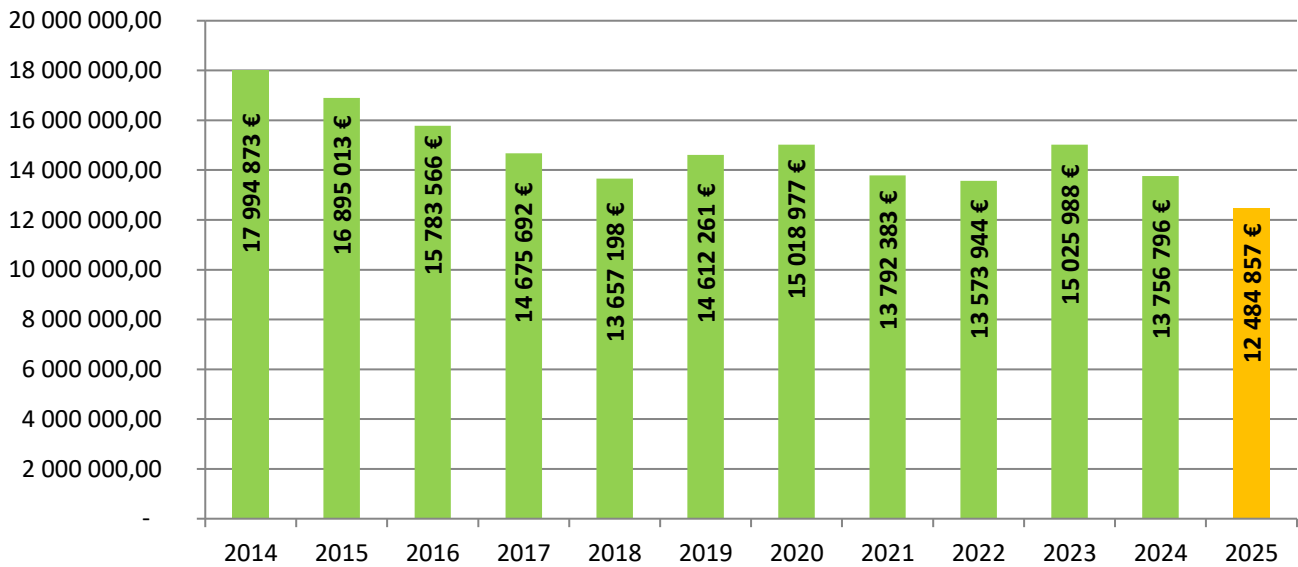
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 756 795.64 €	3,10 %	12 ans et 3 mois	6 ans et 9 mois	16

Répartition de la dette par organisme

Etablissement bancaire	Capital restant dû au 01/01/25
CMM (Crédit Mutuel Marseille)	458 514 €
CDC (Caisse des dépôts et consignations)	342 978 €
CRCA (Caisse Régionale Crédit Agricole)	5 215 868 €
SFIL (Société de Financement Local)	3 762 681 €
Caisse d'Epargne	3 581 387 €
La Banque Postale	395 368 €



EVOLUTION DE LA DETTE AU 31/12/N



PROFIL ET EVOLUTION DE LA DETTE

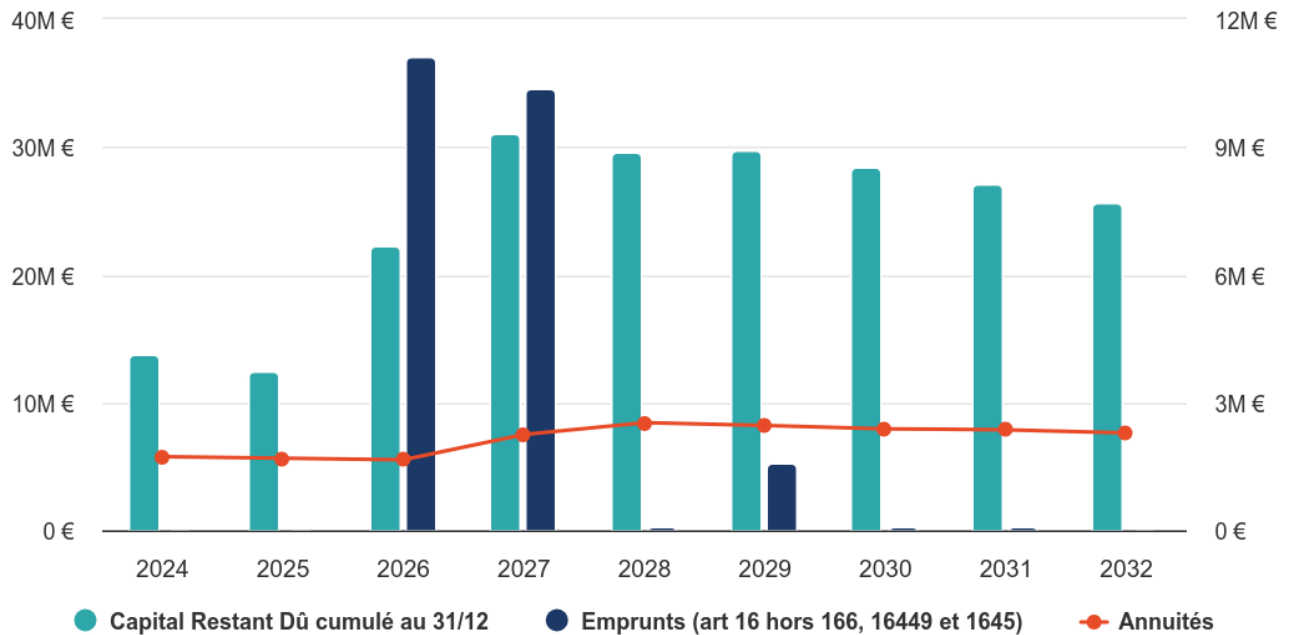
Suivant les données de prospective financière 2025 - 2032

L'encours de la dette évoluerait de **13 756 796 € en 2025 à 25 679 922 € en 2032.**

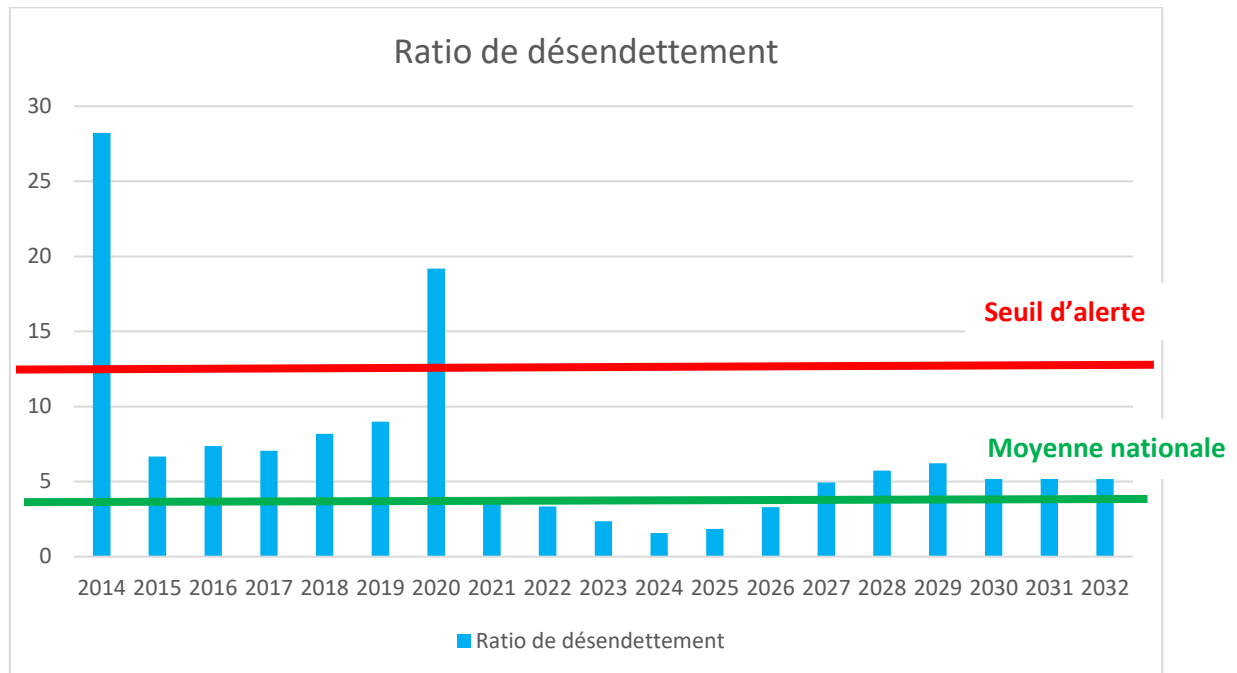
L'annuité de la dette évoluerait de **1 689 236 € en 2025 à 2 288 158 € en 2029.**

Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Principal > CA 2025 et suivants réalisations 90%



Evolution de la capacité de désendettement en année



3. Les orientations pluriannuelles

3.1 Les grands projets et autorisations de programme

- Projet : Maison de la nature :

Portée par sa volonté de développer un « tourisme vert » et dans le cadre des actions environnementales qu'elle mène, la ville de Cavalaire a fait de ce site un lieu consacré à la nature. Cette réalisation a l'avantage de s'accorder avec l'ouverture au public du Domaine FONCIN, propriété du Conservatoire du Littoral. Il s'agit d'un domaine de 15 ha avec sa bâtisse du 19^{ème} siècle, dans le site classé, au titre des sites et des paysages, de la corniche des Maures.

Cette construction vertueuse (BDM Or) marquera le début d'une politique environnementale forte en faveur des équipements publics communaux.

Autorisation de programme n° 1701 « Site UTOM – Maison de la nature »

LIBELLE	COUT TOTAL TTC	REALISE 2017-2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024
Dépenses Etudes & tx	4 450 947,70	190 807,10	93 294,46	8 784,00	38 172,36	525 909,24	2 697 476,48	896 504,06
Recettes	2 041 192,36	2 350,37	67 190,52	15 304,02	1 440,93	92 095,39	673 545,58	1 189 994,55
Département	520 000,00	0,00	32 240,89	0,00	0,00	0,00	373 750,20	114 008,91
Région	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 387,99	439 612,01
Etat (DETR)	199 954,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 137,24	46 817,06
Etat (res.parl)	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservatoire	85 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	85 833,60	0,00	0,00
FCTVA	730 133,46	2 350,37	28 949,63	15 304,02	1 440,93	6 261,79	86 270,15	589 556,57
Déficit ou excédent	-2 409 026,34	-188 456,73	- 26 103,94	+ 6 520,02	-36 731,43	-433 813,85	-2 023 930,90	+293 490,49

- Projet : Cavalaire Cœur de Ville

Le projet vise la construction de nombreux équipements publics qui surpasseront les normes environnementales aujourd'hui en vigueur et celles déjà annoncées. Il offrira aussi à la commune un patrimoine immobilier valorisable avec des locaux commerciaux. Ces derniers, comme une partie du parking souterrain, pourront être cédés en cas de besoin. De plus, les économies d'énergie auront un impact significatif sur le budget de fonctionnement de la commune.

Le montant des coûts de ce projet est de 61 M€ TTC sur les prochains exercices.

Cette somme est répartie de la manière suivante en TTC :

- Travaux : 50.97 M€
- 2 M€ équipements intérieurs et extérieurs (aménagements, sécurité, mobilier, signalisation)
- 772 000 € frais techniques annexes
- Honoraires et maîtrise d'œuvre : 7,26 M€

Un travail de prospective budgétaire, permettant de déterminer notamment l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des projets précités a été élaboré, conformément à l'article L1611-9 du CGCT.

3.2 Les orientations pluriannuelles

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement

La commune a engagé un travail visant la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2025-2031 :

Programmes	Réalisés	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028-2031	TOTAL
Immobilisations incorporelles		532 700€	285 000€	285 000€	1 140 000€	2 242 700€
Immobilisations corporelles		1 532 315€	1 140 000€	1 140 000€	4 600 000€	8 412 315€
Maison de la nature	4 450 948€					4 450 948€
Aménagements terrains		440 000€	100 000€	100 000€	400 000€	1 040 000€
Tvx / bâtiments		1 287 000€	1 852 000€	1 000 000€	4 000 000€	8 139 000€
Tvx voirie		2 147 000€	1 500 000€	1 500 000€	6 000 000€	11 247 000€
Eclairage public		37 500€	50 000€	50 000€	200 000€	337 500€
Cœur de ville	3 070 292€	17 000 000€	17 300 000€	16 750 000€	8 279 708€	62 400 000€
Esplanade « Eco bleu »		500 000€	1 500 000€	2 500 000€	2 500 000€	7 000 000€
Réhabilitation de La carrade		70 000€	100 000€	100 000€	100 000€	370 000€
Totaux		23 546 515 €	23 827 000 €	23 425 000€	27 219 708 €	98 018 223 €

4. Les budgets annexes

4.1. Budget annexe des transports

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evo.
011	Charges à caractère général	131 900	115 100	-12,73%	70	Produits des services	0	0	
012	Charges de personnel	130 000	130 000	0%	013	Atténuations de charges			-
65	Autres charges de gestion	1 800	1 800	0%	74	Subv. d'exploitation	430 000	230 000	46,51%
66	Charges financières	234	0	-100%	75	Autres produits	2 500	2 000	20%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	5 688	16 222	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	5 728	72 651	NS
Total dépenses réelles		270 622	264 122	-2,40%	Total recettes réelles		438 228	304 651	30,48%
023	Virement en investissement	150 000	0						
042	Opérations d'ordre	17 606	40 529	NS	042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		167 606	40 529	NS	Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		438 228	304 651	-30,5%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		438 228	304 651	-30,5%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025		Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	
16	Emprunts	10 914	0		10	Dotations FCTVA	0	37 600	
20	Immobilisations incorporelles	0	0		10	Autres réserves	3 192	123 586	
21	Immobilisations corporelles	242 000	77 000		16	Emprunts			
23	Travaux en-cours	0	0						
020	Dépenses imprévues	13 648	1 129		001	Résultats reportés	95 764	0	
001	Résultats reportés	0	123 586						
Total dépenses réelles		266 562	201 715		Total recettes réelles		98 956	161 186	
040	Opérations d'ordre	0	0		021	Virement du fonctionnement	150 000	0	
041	Opérations patrimoniales	0	0		040	Opérations d'ordre	17 606	40 529	
Total dépenses d'ordre		0	0		041	Opérations patrimoniales			
RAR 2024			0		Total recettes d'ordre		167 606	40 529	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		266 562	201 715		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		266 562	201 715	

4.2. Budget annexe parking Gleizes

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evo.
011	Charges à caractère général	46 800	41 800	-10,7%	70	Produits des services	30 000	40 000	+33%
012	Charges de personnel	30 000	32 000	+6,6%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	5 000	5 000	0%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	0	0		75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	1 500	1 500	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	4 120	4 597	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
695	Impôts sur les bénéfices	0	0	NS	002	Résultats reportés	78 062	65 539	-16,04%
Total dépenses réelles		87 420	84 897	2,89%	Total recettes réelles		108 062	105 539	-2,33%
023	Virement en investissement	20 000	20 000						
042	Opérations d'ordre	642	642		042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		20 642	20 642		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		108 062	105 539	-2,33%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		108 062	105 539	-2,33%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025		Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	
16	Emprunts et cautionnements	300	500		10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles	0	0		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	20 000	20 000		16	Cautions restituées	300	300	
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues	643	1 204						
001	Résultats reportés				001	Résultats reportés	1	762	
Total dépenses réelles		20 943	21 704		Total recettes réelles		301	1 062	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement	20 000	20 000	
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	642	642	
Total dépenses d'ordre		0	0		041	Opérations patrimoniales			
	RAR		0		Total recettes d'ordre		20 642	20 642	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		20 943	21 704		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		20 943	21 704	